

Publié le

ID: 005-210500583-20230918-202368-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-68

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 2 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Philippe - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

<u>Objet</u>: ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE DE VILLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, il est prévu de remplacer les menuiseries des appartements communaux de l'école à Ville.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que des subventions ont été obtenues pour réaliser ces travaux à hauteur de 70% sur un montant prévisionnel de 16839,23 € HT (soit 5 052 € par le Département des Hautes-Alpes et 6 735,69 € par la DSIL).

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été lancée via AWS et propose d'attribuer les travaux à la SARL MIAZZI pour un montant de 17 359.62 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023 Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20230918-202368-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL MIAZZI pour un montant de 17 359.62 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS